



PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE COMMUNALE DU 22.09.2020

- Présidence : M. Nicolas Savoy, Syndic
- Présents : 84 personnes
Dont ont le droit de vote : 77 personnes
(Majorité à 37 voix pour les comptes et 39 voix pour les autres points)
- Excusés : Mme et M. Marilène et Xavier Leibzig, Mme et M. Carine et Michel Descombes et Mme Sylvia Decrauzat
- Scrutateurs : M. Pierre Viret et Mme Geneviève Genoud
- Mode de convocation : - insertion dans la feuille officielle n° 36 du 4 septembre 2020
- affichage au pilier public
- convocation par tout-ménage
- sur le site Internet www.gletterens.ch
- Prise du procès-verbal : Christelle Bornand, Secrétaire communale

TRACTANDA

1. **Procès-verbal de l'Assemblée communale du 16 décembre 2019**
 - Il ne sera pas lu, ayant été inséré dans le bulletin d'informations communales numéro 64 mis à disposition à l'administration communale et sur le site Internet www.gletterens.ch.
2. **Comptes de fonctionnement et d'investissements 2019**
 - 2.1 Présentation des comptes de fonctionnement 2019
 - 2.2 Rapport de la commission financière
 - 2.3 Présentation des comptes d'investissements 2019
 - 2.4 Rapport de la commission financière
 - 2.5 Approbation des comptes de fonctionnements et d'investissements 2019
3. **Demande d'un crédit d'investissement de CHF 120'000.- pour la participation communale à la rénovation de l'Eglise Notre Dame de l'Assomption**
4. **Donation pour CHF 1.- de l'Eglise Notre Dame de l'Assomption à la Paroisse de Gletterens**
5. **Demande d'un crédit d'investissement de CHF 140'000.- pour la rénovation partielle du magasin d'alimentation sis à la route des Grèves**
6. **Demande d'un crédit de CHF 16'000.- pour l'étude de mobilité d'une zone 30 centre village et centre sportif**
7. **Reprise par la Commune de Gletterens de la route du nouveau lotissement « Fin de Gros-Bois »**

8. **Présentation d'une planification financière pour la période 2021-2026**
9. **Demande de dérogation à l'Assemblée communale pour le maintien à 5 Conseillers communaux pour la législature 2021-2026**
10. **Divers**

A 20h10, l'Assemblée est déclarée ouverte. Au nom du Conseil communal, M. le Syndic souhaite la bienvenue aux citoyens présents.

1. **Procès-verbal de l'Assemblée communale du 16 décembre 2019**

Il ne sera pas lu, ayant été inséré dans le bulletin d'informations communales numéro 64 mis à disposition à l'administration communale et sur le site Internet www.gletterens.ch.

Un citoyen demande que l'orthographe de son nom de famille soit rectifiée.

Le procès-verbal est approuvé par 75 voix pour, 0 contre et 2 abstentions avec remerciements à son auteure.

2. **Comptes de fonctionnement et d'investissements 2019**

2.1 **Présentation des comptes de fonctionnement 2019**

M. Guinnard, Conseiller communal responsable des finances présente les comptes 2019 et relève les points qui ont été mentionnés dans le bulletin d'informations communales n° 64.

Questions

Une citoyenne pose les questions suivantes :

- Est-ce que c'est la Commune de Delley-Portalban qui décide des frais facturés à la Commune de Gletterens (concernant le compte d'entretien des parcs et des zones de loisirs) ?

M. le Syndic répond négativement. Cela a été décidé d'un commun accord entre les deux Conseils communaux.

- Pourquoi est-ce qu'il y a une légère diminution des recettes dans le dicastère du port ?

M. Guinnard répond qu'il y a des changements dans les locations des places d'amarrage. Si des personnes viennent habiter à Gletterens, le tarif n'est pas le même.

- D'après le revenu des taxes sur les chiens, il y aurait 15 chiens en moins dans la Commune. Est-ce possible ?

M. le Syndic répond positivement.

- Pourquoi, il y a un montant dans les dettes à court terme (compte 940.321.00) ?

M. le Syndic répond qu'il s'agit des intérêts sur le compte de l'Etat, qui fonctionne automatiquement la Commune.

- Quels sont les frais dans le compte 990.319.00 Frais divers ?

Il lui est répondu qu'il s'agit de la rectification des droits de boucle et de la rectification du compte de liquidités de la gérance au 31.12.2019.

2.2 Rapports de la commission financière

Mme Mireille Spahr, membre de la commission financière lit le rapport de la commission financière. Mme Spahr explique que la commission financière ne fait pas de contrôle mais se base sur le rapport de l'organe de révision.

La commission financière recommande d'approuver les comptes de fonctionnement 2019 et d'en donner décharge au Conseil communal.

M. le Syndic remercie Mme Spahr ainsi que la commission financière pour son travail.

2.3 Présentation des comptes d'investissements 2019

M. Sébastien Guinnard présente les comptes d'investissements et relève les points qui ont été mentionnés dans le bulletin d'informations n° 64.

Divers

Une citoyenne remercie le Conseil communal pour sa présentation des comptes d'investissement.

2.4 Rapports de la commission financière

Mme Mireille Spahr, membre de la commission financière lit le rapport de la commission financière. Mme Spahr explique que la commission financière ne fait pas de contrôle mais se base sur le rapport de l'organe de révision.

La commission financière recommande d'approuver les comptes de d'investissement 2019 tels que présentés et d'en donner décharge au Conseil communal.

M. le Syndic remercie Mme Spahr ainsi que la commission financière pour son travail.

2.5 Approbation des comptes de fonctionnement et d'investissements 2019

Les comptes de fonctionnement et d'investissements 2019 sont approuvés par 71 voix pour, 0 contre et 1 abstention.

M. le Syndic remercie la Secrétaire communale pour la bonne tenue des comptes.

3. Demande d'un crédit d'investissement de CHF 120'000.- pour la participation communale à la rénovation de l'Eglise Notre Dame de l'Assomption

Mme Ansermet rappelle que cette église a été édiflée dans les années 1877-1878. Son intérieur a été complètement restauré en 1978. Que l'église, ouverte à toutes les religions est un lieu accueillant, lumineux et chaleureux.

Mme Ansermet explique qu'un groupe de travail a été créé pour trouver un terrain d'entente afin de remettre l'église à la Paroisse.

Actuellement, il y a une convention avec la Paroisse pour l'entretien de l'église qui expire en 2029 avec un délai de résiliation de 5 ans.

Ce groupe de travail a élaboré un dossier pour pouvoir demander des subventions cantonales, dont le montant est estimé à 10% des travaux, soit CHF 20'000.-.

M. Guinnard explique les principaux travaux à faire dans l'église qui s'élève au total à CHF 220'000.- (peinture extérieure et intérieure, réfection du porche, cadrans, cloches, installations techniques, sols à la tribune et imprévus). Les travaux de sonorisation seront pris en charge par la Paroisse.

La répartition des coûts a été décidée à 60% à charge de la Commune et 40% à charge de la Paroisse.

Le financement serait effectué par un emprunt. Les coûts annuels s'élèveraient à CHF 4'800.-.

M. le Syndic remercie Mme Ansermet et M. Guinnard.

Questions

Une citoyenne demande si les deux assemblées acceptent cette donation, est-ce qu'il y a un fonds qui serait donné à la Paroisse ou une autre convention sera établie.

M. le Syndic répond qu'il n'y aurait pas de nouvelle convention.

Un citoyen demande qui va faire le suivi des travaux et s'il s'agit d'un forfait de CHF 120'000.- octroyé à la Paroisse ?

M. Guinnard répond que la Commune va participer à raison de 60% du coût effectif des travaux.

Un citoyen dit qu'il y aura donc des frais pendant 25 ans à charge de la Commune pour un bien qui ne lui appartiendra plus. Il demande si la discussion a été établie pour faire un échange avec la salle de Paroisse.

M. le Syndic répond que cela a été long et difficile de trouver un terrain d'entente et que la salle de Paroisse tient à cœur de la Paroisse. Le catéchisme s'effectue d'ailleurs dans cette salle env. 3 x par semaine.

Une citoyenne dit qu'il aurait été assez logique de faire l'échange entre l'Eglise et la salle de Paroisse et qu'il pourrait y avoir une convention concernant l'utilisation de la salle de Paroisse.

La demande d'un crédit d'investissement de CHF 120'000.- pour la participation communale à la rénovation de l'Eglise Notre Dame de l'Assomption est approuvé par voix 43 pour, 13 contre et 21 abstentions.

4. Donation pour CHF 1.- de l'Eglise Notre Dame de l'Assomption à la Paroisse de Gletterens

La donation pour CHF 1.- de l'Eglise Notre Dame de l'Assomption à la Paroisse de Gletterens est approuvée par 41 voix pour, 9 contre et 27 abstentions.

5. Demande d'un crédit d'investissement de CHF 140'000.- pour la rénovation partielle du magasin d'alimentation sis à la route des Grèves

M. le Syndic explique que le bail arrive à expiration le 31.03.2021 et des discussions ont eu lieu entre le Conseil communal et MM. Besson, gérants du magasin Denner.

Un partenariat public/privé a été discuté mais cela n'était pas envisageable pour MM. Besson. Un montant avoisinant les CHF 3 millions a été émis pour refaire complètement le bâtiment.

Un contact a également été établi avec le groupe Volg qui s'est montré très intéressé.

Les locaux devront néanmoins être sérieusement rafraîchis pour permettre au futur gérant une exploitation optimale. Le montant de CHF 140'000.- correspond à différents travaux demandés par le groupe (carrelages, peintures, électricité, extérieurs, divers). En plus de ces travaux demandés, le groupe Volg investira env. CHF 400'000.- dans ces locaux (agencement, frigos, etc.). A noter que le Conseil communal a fait exactement la même proposition au groupe Denner, mais ce dernier n'a pas voulu garantir un bail de minimum 5 ans renouvelable. La seule possibilité avec MM. Besson aurait été de prolonger leur bail d'une année soit jusqu'en mars 2022.

Un contrat de bail a été signé avec le Groupe Volg sous réserve de l'acceptation de cet investissement par l'Assemblée communale.

Un loyer minimum annuel de CHF 24'000.- a été proposé, un peu plus bas qu'actuellement mais il y a une participation sur le chiffre d'affaire si celui-ci dépasse le loyer minimal et il pourrait donc y avoir un loyer maximal de CHF 36'000.-.

Le financement de CHF 140'000.- s'effectuerait par un emprunt et les coûts annuels s'élèveraient à CHF 5'600.-.

Questions

M. le Syndic répond à une citoyenne que les travaux auraient lieu durant le mois de février et mars 2021 afin d'ouvrir au plus tard pour les vacances de Pâques.

M. le Syndic tient à remercier M. Eric Soutter qui a mis en contact le Conseil communal avec le groupe Volg.

La demande d'un crédit d'investissement de CHF 140'000.- pour la rénovation partielle du magasin d'alimentation sis à la route des Grèves est approuvée à l'unanimité

6. **Demande d'un crédit de CHF 16'000.- pour l'étude de mobilité d'une zone 30 centre village et centre sportif**

M. le Syndic dit que le Conseil communal souhaite finaliser l'étude « Centre village ». Il y a une augmentation du trafic principalement due aux pendulaires des communes de Delley-Portalban et Gletterens durant la période touristique (mai à septembre) et aux vacanciers fréquentant les ports et les plages des mêmes communes. Afin de sécuriser le centre et de pouvoir l'aménager en donnant la priorité aux écoliers, aux utilisateurs de la salle polyvalente et du centre sportif, le Conseil communal souhaite pouvoir vous présenter lors d'une prochaine Assemblée plusieurs variantes centre village et circulation avec leurs coûts. Le législatif pourra ainsi décider de la meilleure possibilité. Ce projet est resté quelque peu en attente dans la mesure où le Conseil communal souhaitait que la situation des parcelles sis à la route de la Ria (en face du cimetière) se clarifient. Pour l'instant, une de ces dernières est en construction et, concernant l'autre parcelle, elle fait toujours l'objet de différents projets.

M. Leuenberger, explique que la zone concernée par cette étude se situe depuis l'école jusqu'au restaurant de la Croix Fédérale et l'administration ainsi que le

chemin du Devin. En cas d'acceptation de l'Assemblée communale, plusieurs variantes seraient proposés à l'Assemblée communale.

Questions

Une citoyenne demande si la route de la Muraille ne pourrait pas être pris en compte pour cette étude.

M. le Syndic répond que, du moment que le chemin du Devin sera pris en compte, une discussion pourra être effectuée pour la route de la Muraille.

Un citoyen demande qui va faire l'étude, s'il s'agit de la même entreprise qui s'est occupée du PAL de la Commune.

M. le Syndic répond positivement.

Un citoyen dit qu'il soutient ce projet avec la commission du développement durable et demande si des comptages vont être effectués.

M. Leuenberger répond qu'il y aura des comptages qui vont être effectués.

Un citoyen demande ce qui va être proposés et s'il est vraiment nécessaire de faire une étude.

M. Leuenberger répond que cette étude va permettre de proposer plusieurs variantes.

M. le Syndic répond à une citoyenne que les routes concernées sont le chemin du Devin, route de la Muraille, un bout de la route de la Ria et le chemin du Martalet.

Un citoyen demande si c'est vraiment le moment de faire cette étude, ne faudrait-il pas attendre la nouvelle législature.

M. le Syndic répond que le Conseil communal aimerait justement avancer avec ce dossier qui est latent depuis quelques années.

M. le Syndic répond à un citoyen que le début de la route du Lac sera pris en compte dans le projet.

Un citoyen demande si cela ne serait pas possible de faire un giratoire devant l'administration.

M. le Syndic répond qu'une discussion a déjà été effectuée pour mettre le tilleul au centre de la place.

Un citoyen demande de tenir compte des agriculteurs dans le village. Il a vu à Frasses une zone de 30 km/heure sans chicane.

M. Leuenberger répond que plusieurs projets seront proposés et pas forcément avec des chicanes.

La demande d'un crédit d'investissement de CHF 16'000.- pour l'étude de mobilité d'une zone 30 Centre village est approuvé par 48 voix pour, 17 contre et 12 abstentions.

7. Reprise par la Commune de Gletterens de la route du nouveau lotissement « Fin de Gros-Bois »

M. le Syndic informe que le lotissement de « Fin de Gros-Bois », qui avait commencé en 2014, est maintenant achevé. Comme convenu avec le promoteur, une fois les travaux terminés, la Commune de Gletterens s'engageait à reprendre les infrastructures techniques (routes, canalisations et éclairage) à la condition que ces dernières soient réalisées dans les normes en vigueur. Un rapport positif

du bureau d'ingénieurs a été émis c'est pourquoi le Conseil demande à l'Assemblée la reprise de cette route.

La reprise par la Commune de la route du nouveau lotissement « Fin de Gros-Bois » est approuvé par 69 voix pour, 7 contre et 1 abstention.

8. Présentation du plan financier 2021-2025

Mme Mireille Spahr lit le rapport de la commission financière. Pour mémoire, ce plan est présenté à titre d'information et ne fait pas l'objet d'un vote d'acceptation.

M. Guinnard présente le plan financier des comptes de fonctionnement qui est un résumé des dicastères pour les années 2021-2025. Un exercice périlleux vu le changement comptable en 2022, le changement de législature en 2021 qui peut prendre une orientation différente, notamment pour les investissements et les influences du confinement ne sont pas encore connus.

M. Savoy informe que le patrimoine communal sera pris en compte au bilan et d'autre part, les impôts ne seront pas linéaires et seront adaptés en fonction du budget de fonctionnement.

Il fait également remarquer à l'Assemblée que notre Commune devrait impérativement faire des réserves pour des investissements futurs dans des secteurs spécifiques tels que le port, les eaux claires et usées et le patrimoine communal. Ne rien faire maintenant, c'est reporter pour les générations futures les coûts de ces investissements.

Plan financier 2021 - 2025							
Comptes de fonctionnement par nature							
Compte	Désignation	2021	2022	2023	2024	2025	
3	Charges	-5'528'639.00	-5'605'642.00	-5'630'953.00	-5'663'594.00	-5'670'294.00	
30	Charges de personnel	-784'000.00	-784'100.00	-791'600.00	-799'100.00	-799'100.00	
31	Biens, services et marchandises	-781'980.00	-774'480.00	-755'080.00	-751'780.00	-752'280.00	
32	Intérêts passifs	-96'500.00	-91'500.00	-86'500.00	-86'500.00	-86'500.00	
33	Amortissements	-261'357.00	-261'357.00	-261'357.00	-261'357.00	-261'357.00	
35	Dédomagements à des collectivités publi	-2'559'245.00	-2'656'648.00	-2'687'859.00	-2'714'300.00	-2'716'500.00	
36	Subventions accordées	-337'800.00	-339'800.00	-345'800.00	-347'800.00	-351'800.00	
38	Attributions aux financements spéciaux	-45'400.00	-45'400.00	-45'400.00	-45'400.00	-45'400.00	
39	Imputations internes	-662'357.00	-652'357.00	-657'357.00	-657'357.00	-657'357.00	
4	Revenus	5'298'650.00	5'384'150.00	5'387'650.00	5'404'150.00	5'400'150.00	
40	Impôts	2'598'000.00	2'603'000.00	2'598'000.00	2'603'000.00	2'598'000.00	
42	Revenus des biens	433'320.00	433'320.00	433'320.00	433'320.00	433'320.00	
43	Contributions	1'348'973.00	1'439'473.00	1'441'973.00	1'453'473.00	1'453'473.00	
44	Parts à des recettes et contributions san	82'000.00	82'000.00	83'000.00	83'000.00	84'000.00	
46	Péréquations	174'000.00	174'000.00	174'000.00	174'000.00	174'000.00	
49	Imputations internes	662'357.00	652'357.00	657'357.00	657'357.00	657'357.00	
	Résultat	-229'989.00	-221'492.00	-243'303.00	-259'444.00	-270'144.00	
Compte des investissements							
Compte	Désignation	2021	2022	2023	2024	2025	Total
6	TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS						
620.501.00	Rénovation de routes		620'000.00		260'000.00		880'000.00
660.509.00	Port - Entretien chemin et berge		220'000.00				220'000.00
660.509.03	Port - Réfection passerelle			300'000.00			300'000.00
7	PROTECTION ET AMENAGEMENT ENVIRONNEMENT						
700.610.00	Taxes de raccordement eau potable	-20'000.00	-10'000.00	-10'000.00	-10'000.00	-10'000.00	-60'000.00
710.610.00	Taxes de raccordement eaux usées	-15'000.00	-7'000.00	-7'000.00	-7'000.00	-7'000.00	-43'000.00
9	FINANCES ET IMPOTS						
943.500.00	Achat de terrain	750'000.00					750'000.00
943.503.03	Rénovation restaurant				600'000.00		600'000.00
943.503.05	Rénovation bâtiment communal			460'000.00			460'000.00
943.503.06	Rénovation bâtiment Denner		140'000.00				140'000.00
943.503.09	Rénovation église		120'000.00				120'000.00
	Totaux	715'000.00	1'083'000.00	743'000.00	843'000.00	-17'000.00	3'367'000.00

Le tableau ci-dessus tient compte de la rectification des taxes de raccordement suite à la remarque d'une citoyenne indiquée sous « Questions ». (N.D.L.R.)

Questions

Une citoyenne dit que les taxes de raccordement sont notées fausses car cela devrait être mis en déduction et demande les lignes directrices concernant les revenus et quel est l'investissement de CHF 750'000.- dans « Achat de terrain » en 2021.

M. le Syndic répond qu'il s'agit de la parcelle située près de l'administration.

Un citoyen demande si une provision a été mise dans le plan financier concernant la parcelle 85 de la Châtelaine.

M. le Syndic répond négativement et, que pour l'instant, le propriétaire se concentre sur la demande d'indemnisation d'expropriation qui s'élève à CHF 7'400'000.-. Normalement, le canton devrait avoir un fonds pour indemniser les propriétaires. Mais ce serait aux communes de faire la banque. Le Conseil communal est en train de faire un dossier car il y a bien une épée de Damoclès sur la tête de la Commune.

9. Demande de dérogation à l'Assemblée communale pour le maintien à 5 Conseillers communaux pour la législature 2021-2026

Pour mémoire, le Syndic rappelle que pour les communes de plus de 600 habitants, les membres du Conseil communal passe automatiquement à 7 membres à moins que la dérogation soit demandée à l'Assemblée communale.

Il y a pas mal de travail pour le Conseil communal, le fait de passer à 7 membres pourraient mieux répartir la charge de travail entre chacun.

Cette nouvelle formule pourrait-être une bonne alternative à la mise en place d'un Conseil Général dans la perspective où son introduction ne serait pas validée par les citoyennes et citoyens le 27 septembre prochain.

Le Conseil communal laisse le donc le choix à l'Assemblée de décider du nombre de conseillers communaux.

Questions

Une citoyenne dit que cela n'a rien à voir avec le Conseil général. Elle dit que c'est déjà difficile de trouver 5 membres donc 7, il y aurait des élections tacites. Elle serait d'avis de rester à 5.

Un citoyen propose un Conseil communal à 7 membres parce que cela devient de plus en plus difficile de concilier travail professionnel et travail communal et vie familiale.

Un autre citoyen est du même avis et propose aussi de passer à 7 conseillers.

Un citoyen demande l'avis du Conseil communal et comment il a vécu cela.

M. le Syndic répond qu'il y a toujours un peu plus de travail.

Mme Ansermet est pour un Conseil communal à 7 membres

M. Leuenberger est pour un Conseil communal à 5 membres.

Une citoyenne dit que tous les membres sont tous des miliciens mais il existe des pools d'aide et qu'il faudrait relancer un projet de fusion.

M. le Syndic informe qu'il faut être deux pour une fusion et que lors de cette législation, une demande de rapprochement a déjà été effectuée.

Une citoyenne demande s'il y aura une différence au niveau des coûts.

M. le Syndic répond qu'effectivement il y aurait une légère augmentation qui s'élèverait à env. CHF 12'000.-.

La fixation du nombre de Conseillers communaux à cinq en dérogation à l'article 54 de la loi sur les communes est acceptée à 28 voix pour, 21 contre et 28 abstentions.

8. Divers

Pandémie Covid-19

M. le Syndic remercie l'administration communale, les employés communaux, les bénévoles qui se sont mis à disposition pendant le confinement.

La Commune a pu faire face efficacement aux tâches à mettre en place.

Tout le monde a tiré à la même corde et il s'en félicite.

Il présente également un grand merci aussi aux citoyens qui ont joué le jeu.

Parcelle RF 85 (La Châtelaine) - Demande d'indemnisation pour expropriation

M. le Syndic en a déjà parlé avant.

Ouverture garderie « Hêtre heureux »

M. le Syndic informe que trois jeunes dames se sont lancées pour ouvrir cette garderie. Il y a un canapé forestier qui se situe dans le parcours Vita.

M. le Syndic invite les habitants à aller se promener dans le parcours Vita pour aller visiter cet endroit.

Votation du 27 septembre prochain pour l'introduction d'un Conseil Général

M. le Syndic rappelle la possibilité de voter jusqu'à dimanche.

Il y a eu un débat relativement animé, dans la Presse et il y a des panneaux qui fleurissent dans le village. Une décision est attendue du Tribunal cantonal concernant le recours d'un initié.

M. le Syndic lance le débat si quelqu'un souhaite se manifester.

Un citoyen dit qu'il habite Gletterens depuis 4 ans et qu'il a eu la chance d'avoir vécu la transition à Montagny, avant/après le Conseil général.

Il dit que le Conseil général a beaucoup pacifié les débats. Par contre, il remarque que Gletterens a moins de 1100 habitants alors que Montagny avait 2700 habitants lors de l'introduction d'un Conseil général.

Comment trouver des membres pour le Conseil général ?

Il dit que dans son ancienne commune, il y avait env. 85 heures de charges par conseiller général et il faut ajouter 10 heures pour le bulletin, le paiement des jetons, etc. Il dit que la charge administrative sera importante et qu'il faut en tenir compte.

Un citoyen informe qu'il n'y aura pas de travail supplémentaire car au lieu des Assemblées communales, il y aura les séances du Conseil général.

Un citoyen dit que la préparation du jour par séance de Conseil général prend env. 42 heures. Ces heures ont été vécues et elles n'ont pas été inventées.

Une citoyenne dit que cela ne change rien par rapport à l'Assemblée communale.

Un citoyen dit que c'est difficile de trouver des conseillers communaux mais c'est plus simple de trouver des gens pour le Conseil général. Et qu'il y a un engouement des femmes et des jeunes. Il dit que cela n'est peut-être pas facile de prendre la parole dans une Assemblée pour certaines personnes.

Un citoyen dit qu'il a eu aussi la chance de faire partie d'un Conseil général et dit que l'Assemblée n'est pas payée contrairement aux membres du Conseil général.

Une citoyenne s'est basé sur CHF 50.- par séance, comme pour la ville d'Estavayer. Elle dit que la Commune ne va pas créer de commission pour l'achat d'un véhicule.

Un citoyen dit qu'il a participé à la séance d'information du Conseil général. Le professeur qui a fait une présentation a dit que la plus petite commune qui avait un Conseil général avait 1'500 habitants. Il dit que pour bien faire il faudrait un minimum de 60 personnes sur les listes afin d'avoir un choix et il a peur que cela ne soit pas le cas.

Une citoyenne est allée chercher des informations auprès de personnes qui travaillent dans un Conseil général. Elle dit qu'il y a un meilleur suivi des dossiers, il s'agit d'un gain de temps. Il faut voir ce qui est positif pour la Commune. Pour alléger les charges du Conseil communal.

Un citoyen dit qu'en moyenne, les Communes de Cugy et Cheyres-Châbles avaient 50 personnes en assemblée et ils ont eu chacun entre 70 à 80 candidats pour le Conseil général.

M. le Syndic dit que tout n'est pas linéaire et immuable. Par exemple, ce soir, il y aurait 47 personnes qui ne pourraient pas être présentes pour voter. Ce soir, il y a 77 personnes qui peuvent débattre d'un sujet.

Un citoyen répond qu'il y a la possibilité du référendum qui doit également être prise en compte.

Un citoyen dit qu'il a discuté avec le Syndic de Cugy et les premières séances du Conseil général ont été très houleuses. En Assemblée, on ne sait pas qui est de quel parti tandis que dans un Conseil général si.

Un citoyen dit qu'il n'y aurait plus les questions « bêtes » dans les divers en fin d'assemblée en cas de Conseil général.

Divers

Un citoyen a su que la Commune va faire un échange de terrain agricole mais dit que le terrain n'est pas le même.

M. le Syndic répond qu'il s'agit d'un échange de terrain situé en même zone d'assolement sans frais pour la Commune. L'agriculteur souhaitait faire cet échange afin de pouvoir mieux gérer son terrain et sa source car il fait de l'agriculture bio.

Un autre citoyen ne comprend pas l'attitude de ce Monsieur qui va avoir une source sous des cultures bio et dont l'eau sera de meilleure qualité.

Un citoyen revient sur un dossier dont il aimerait être payé.

M. Serge Bongard lui répond qu'il faut juste qu'il passe à la Commune pour signer les papiers afin de pouvoir recevoir son argent.

Une citoyenne a une doléance concernant une chambre qui se situe près de chez elle et qui fait chaque fois du bruit quand une voiture passe dessus.

M. Leuenberger va regarder pour faire le nécessaire.

M. le Syndic informe qu'il s'agit de la dernière Assemblée pour Mme Crescence Ansermet. Au nom du Conseil communal, il la remercie de son travail et son investissement tout au long de ces années et lui remet un bouquet de fleurs.

M. le Syndic informe que la prochaine Assemblée aura lieu le 15 décembre 2020. Il remercie toutes les citoyennes et tous les citoyens présents pour leur attention et leur patience ainsi qu'une bonne rentrée à chacun.

Fin de la séance à 22h19.

La Secrétaire : Christelle Bornand

Le Syndic : Nicolas Savoy